



Guide pour l'entrée en 6^{ème} Au Collège

Les Gâtines – René Cassin

Bonne Rentrée



Contactez les parents d'élèves FCPE en cas de besoin :

- **Mme Ravassat** ☎ 01 69 24 87 53
Fcpe91gatines@gmail.com





1 – Informations préalables :

• Quel collège d'affectation ?

Les collèges relèvent de la compétence et de la gestion du Conseil Général.

Après le CM2, les enfants du secteur Jules Ferry et Aristide Briand sont répartis sur 2 collèges en fonction de leur lieu d'habitation et de la carte scolaire (Conseil Général et Education Nationale) :

- Les Gâtines – René Cassin : **01.69.05.13.00** – 6 av du Maréchal de Lattre de Tassigny
- Paul Bert : **01 69 05 19 17** - 2 rue Liberté,

Les fratries ne sont pas séparées.

Les enfants de l'école Louise Michel sont affectés au collège Les Gâtines.

• Inscription :

La liste des fournitures scolaires est remise lors de l'inscription au collège et est consultable sur le site du collège.

• Quelle présentation du collège ?

En CM2, les élèves visitent le collège « Les Gâtines – René Cassin » pendant le temps de classe avec déjeuner sur place. Il leur est notamment expliqué :

- le fonctionnement du collège
- la cantine
- les règles de vie.

Matinée « Portes Ouvertes » : n'est pas prévue pour 2015, en raison des travaux d'agrandissement du collège.

Le site internet du collège comporte une mine d'informations que nous vous invitons à consulter.

(1)



• Qui sont vos interlocuteurs aux Gâtines ?

- M. Martin : principal du collège
- Mme Borsarello : adjointe au principal
- Mme Kernanec : directrice de la SEGPA
- Mme Ribeiro et Mme Ivanoff : conseillères principales d'éducation (CPE)
- M. CAZIER : documentaliste du centre de documentation et d'information
- / : médecin scolaire
- Mme GOMEZ : infirmière (aidée d'une secouriste).

2 – Coordonnées du collège

• Collège Les Gâtines – René Cassin

- Adresse : 6 avenue Maréchal de Lattre De Tassigny,
91600 SAVIGNY SUR ORGE

- Téléphone : 01 69 05 13 00

- Adresse internet : <http://www.clg-gatines-savigny.ac-versailles.fr>

(2)



3 – La vie au collège :

La vie au collège est encadrée par son **règlement intérieur** qui est signé par les parents mais aussi les élèves.

• **Sites internet : le site du collège et Pronote**

- * site du collège les Gâtines : <http://www.clg-gatines-savigny.ac-versailles.fr>
- * Pronote : accessible du site ci-dessus et à l'aide d'un code personnel (informations propres à la classe, notes, cahier de texte)

Ils sont destinés autant aux parents qu'aux enfants.

Très important : ils sont à consulter très régulièrement.

Ils présentent de nombreuses informations et notamment :

- la vie de l'établissement, les dates de vacances, le menu de la cantine, l'agenda, l'actualité,...
- la liste des professeurs de l'enfant ;
- la vie scolaire avec l'emploi du temps comportant des semaines A et B, l'absentéisme de l'enfant ;
- le cahier de texte en ligne ;
- les coordonnées des représentants de parents d'élèves ;
- les résultats de l'enfant (**Logiciel Pronote**).

• **Les horaires :**

Il convient de rentrer dans le collège avant 8h20 car l'enfant doit passer, au préalable, à son casier pour y déposer ses affaires scolaires. Les derniers cours s'achèvent à 17h.

Pour la rentrée, les élèves de 6^{ème} sont normalement reçus **seuls, le matin de la rentrée**. Les autres niveaux effectuent une rentrée en décalé.



3 – La vie au collège (suite) :

• **Le casier :**

Un casier est mis à disposition pour 2 élèves demi-pensionnaires. Ces derniers doivent fournir le cadenas et ne pas laisser d'objet « personnel » à l'intérieur.

Attention : il n'y a pas suffisamment de casiers, ni de budget pour assurer leur rénovation. Si le casier est cassé, généralement pas d'autre casier proposé.

• **L'emploi du temps :**

Des cours ont lieu le mercredi matin mais pas le samedi. Les emplois du temps ne sont pas figés en début d'année. Ils peuvent donc être modifiés.

Attention : emploi du temps fixé sur 2 semaines : A et B. **Certains cours et horaires sont différents selon les semaines.**

- * Aide au Travail Personnalisé (ATP), en maths et français, (en fonction du budget alloué par l'Académie)
- * Dispositif gratuit de soutien à l'élève, selon son besoin : l'accompagnement éducatif (étude surveillée) débute en octobre et se déroule hors temps scolaire. (en fonction du budget alloué par l'Académie)

Lorsqu'il n'y a pas de cours prévu, l'élève se rend en permanence ou au Centre Documentation Information (CDI), selon les horaires d'ouverture.

Les élèves n'ont pas le droit de sortir s'il reste des cours dans la journée.

• **Choisir une langue / une option :**

La FCPE a conçu un document en collaboration avec le collège les Gâtines : « *Parcours des langues* » consultable sur le site du collège et qui peut être modifié tous les ans en fonction de l'effectif des élèves et des choix pédagogiques.

En 6^{ème} au choix :

- soit Anglais uniquement (4 h)
- soit bi-langue anglais (3 h) et allemand (3 h) = choix définitif

• Rencontrer les professeurs

Dans les quinze jours suivants la rentrée scolaire, le collège organise, à destination des parents, une réunion de classe au cours de laquelle les enseignants de votre enfant se présentent devant vous et précisent le fonctionnement de leur cours et le travail qu'ils attendent des élèves.

Uniquement après le premier conseil de classe, une soirée est réservée aux échanges entre parents et professeurs, et par niveau (6ème, 5ème, 4ème et 3ème). Vous pourrez ainsi prendre rendez-vous.

En dehors de ces deux événements, vous pouvez également demander à rencontrer individuellement un enseignant ou le professeur principal de la classe pour toute question intéressant la scolarité de votre enfant. Il convient alors d'utiliser le carnet de liaison remis à votre enfant.

• La restauration (compétence du Conseil Général)

Sauf exception, les élèves externes n'ont pas accès au self. Les horaires de déjeuner sont d'1h ½ soit de 11h30 à 13h, soit de 12h30 à 14h. Le self propose 3 entrées, 1 plat unique et plusieurs desserts. **Il ne fonctionne pas le mercredi.** Le paiement s'effectue une fois par trimestre selon vos revenus. Sous conditions de ressources, des aides financières sont prévues. L'enfant bénéficie d'une carte gratuite. En cas de perte ou de détérioration, son renouvellement sera payant.

• L'association sportive et ateliers culturels et artistiques au collège

L'association sportive fonctionne pour un coût modéré, environ 25 € pour l'année, sur le temps du midi, le mercredi après-midi et certains soirs. Elle est présente à la fête des associations pour les inscriptions. Les activités en fonction des effectifs d'élèves : basket, handball, acrogym, athlétisme, football, badminton... Autres activités mises en place selon les années : club nature, sciences, rythmes et percussions, musique, théâtre, manga, lecture / écriture, atelier mémoire (3ème), ... (Voir site du collège)

4 – Se rendre au collège

En plus des bus RATP, il existe des « navettes RATP » dédiées aux collégiens, titulaires de la carte « *Imagine R* », qui leur permettent de rentrer à leur domicile par un chemin moins long. Les navettes se reconnaissent au logo qui est placé à l'avant du bus :



Départ des navettes du collège en plus des bus 292 à :

- 16 h 09 : le lundi, mardi, jeudi et vendredi ;
- 17 h 09 : idem ;
- 11 h 41 et 12 h 45 : le mercredi.

Notre association a obtenu des navettes supplémentaires ainsi que la création d'un document RATP informant des horaires des navettes, consultable sur le site du collège.

Pour information, avant il fallait choisir 2 zones et la carte était valable un an mais on ne payait que 9 mois. Et **l'élève avait accès à toutes les zones durant les week-end et les vacances scolaires.**

Et le Conseil Général de l'Essonne finançait directement, à hauteur de 50 %, la carte « *Imagine R* ».

Compte tenu du changement, intervenu cette année, de tarification lié au dézonage et du changement de présidence du Conseil Général, nous ignorons les nouvelles modalités de prise en charge et de tarification de la carte IMAGINE R.

Néanmoins, chaque année, **en juin**, il convient de se rendre dans une gare pour demander un formulaire, **à faire tamponner par le collège, puis à retourner rapidement avec une photo pour obtenir la carte pour la rentrée,**

La carte doit être validée en gare RATP /SNCF.



5 – Comment aider son enfant dans sa scolarité :

Nous pouvons vous communiquer des documents vous permettant d'aider votre enfant à :

- préparer son matériel de cours selon les matières enseignées ;
- organiser et réaliser ses devoirs en les planifiant ;
- apprendre ses leçons.

Les parents sont le principal soutien de l'élève.

C'est pourquoi les premiers temps, il est important de s'assurer, **quotidiennement et le soir**, que votre enfant s'est organisé dans ses devoirs en s'avancant, qu'il connaît ses leçons pour le lendemain, qu'il a préparé son cartable avec les livres, cahiers et matériel nécessaire en fonction des matières.

Si l'enfant se renferme, perd sa motivation pour se rendre en cours, n'hésitez pas à lui demander quel est le problème et à nous contacter.

Par ailleurs, une récente enquête sur la somnolence, menée en lien avec l'Education Nationale, a démontré qu'un grand nombre d'enfants a du mal à se réveiller le matin et des difficultés en classe liées à la **somnolence**.

Il a également été observé que la présence accrue des écrans de télévision, d'ordinateurs, jeux vidéo, de téléphone portable (SMS tardifs), installés dans les chambres peut contribuer « à voler » le sommeil des enfants.

Il est donc important de veiller à ce que les enfants bénéficient d'une bonne qualité de sommeil afin de favoriser les apprentissages,

Pour information, ces derniers ont besoin de 9 à 10 h de sommeil, entre 11 et 12 ans.

Si votre enfant rencontre **des difficultés**, vous pouvez vous adresser selon les circonstances au :

- * professeur principal ;
- * CPE de votre enfant ;
- * au principal ;
- * parents délégués de la classe ;
- * à notre association.



6 – Besoin d'informations complémentaires :

Contrairement au fonctionnement de l'école primaire, vous n'aurez plus l'occasion de rencontrer le matin ou le soir, les professeurs et le responsable de l'établissement scolaire.

C'est pourquoi notre association organise mensuellement des réunions d'informations pour ses adhérents, afin de les tenir informés et d'échanger sur les éventuelles interrogations soulevées.

En outre, des parents délégués sont désignés par les associations de parents d'élèves, pour représenter la classe de votre enfant. C'est donc l'un des interlocuteurs des parents et il siège aux conseils de classe trimestriels, de la classe de votre enfant. A ce titre, il transmet les questions des parents d'élèves et établit un compte rendu diffusé sur le site « Pronote ».

Encore faut-il que des parents se proposent d'exercer la fonction de parent délégué !

C'est pourquoi, nous vous invitons à nous contacter pour obtenir des informations et comprendre la scolarité au collège.

7 – Conseil de classe :

Le conseil de classe réunit notamment un responsable du collège, les professeurs de la classe, deux parents délégués et les élèves délégués. Il se déroule en fin de trimestre pour faire un bilan : ambiance de la classe, problèmes rencontrés et évoquer la situation scolaire de chaque élève.

A cette occasion sont attribués : félicitations, compliments, encouragements, avertissements ...

8 - Rôle des parents élus :

Chacun peut participer à la vie de l'association et du collège de différentes manières. Si vous le souhaitez, vous pouvez devenir :

- parent délégué de la classe de votre enfant, donc un relais entre les parents / professeurs / collège , organisation du « Forum des métiers » ;
- membre d'une des commissions et/ou membre du conseil d'administration du collège et vous voterez des décisions collectives.



Fondée en 1947, la FCPE est la première fédération de parents d'élèves, en France . Elle est présente dans la plupart des établissements où elle participe à la vie scolaire pour défendre l'intérêt des enfants et représenter les parents. La FCPE est une force de propositions et d'actions et dispose d'une structure en Essonne.

La F.C.P.E. édite "La revue des parents" et "La famille et l'école". www.fcpe.asso.fr

Nous vous invitons à nous contacter :

- Pour l'école Jule Ferry 2 :
Madame BRONES ☎ 06 72 62 29 93
fcpejulesferry2.savigny@gmail.com
- Pour le collège Les Gâtines – René Cassin :
Madame RAVASSAT ☎ 01 69 24 87 53
Fcpe91gatines@gmail.com



Bonne rentrée 2015 à nos collégiens!

